





**DECISIO** ID: 076-247600588-20251023-DECISION2025\_90-DE



## PORTANT VIREMENTS DE CREDITS SUR L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L. 5216-5, L. 2322-1, L.2322-2;

Vu la loi nº 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe);

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020200716-7 portant délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes des Villes Soeurs Parc pour la mandature 2020-2026

Vu la délibération n° 20250415-7 du Conseil communautaire du 15 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget annexe Tourisme,

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57;

Vu la nécessité d'ajuster certains crédits afin de régulariser des écritures relatives à la taxe de séjour et à l'annulation d'un titre en doublon

## Contexte

- Le bordereau de titre 2023/101 émis au titre de l''exercice 2023 pour une montant de 22 263.36 € correspondant à un versement de taxe de séjour 2023 perçu via la plateforme de réservation Booking a été constaté en doublon sur l''exercice 2024,
- Dans le cadre du reversement aux communes membres de la taxe de séjour collectée en 2024, les crédits inscrits en 2025 au compte 7398 – Reversements, restitutions, prélèvements divers, sont insuffisants, le montant prévu en 2025 de 400 000 € ne permettent pas de couvrir le montant total à reverser, soit 415 454.25 €.

## DECIDE

Article ler : de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget annexe Tourisme

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011				
Compte 60632 -	-10 000.00 €			
Fournitures non				
stockées-				
Fournitures de				
petits				
équipements				
Compte 611-	-5 000.00 €			
Contrat de				

Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

			I ablie le	i ubile le		
prestations de			ID: 076-247600588-2025	247600588-20251023-DECISION2025_90-DE		
services	l weeks the defendance		11/2			
Compte 617-	-25 000.00 €					
Etudes et		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
recherches						
Chapitre 67						
Charges						
spécifiques						
Compte 673- Titres		+ 24 000.00 €				
annulés sur						
exercices						
antérieurs						
Chapitre 014						
Atténuations de						
produits	Eleval Alaren erozaena	Hazaran Amerikan Sak		Control and the		
Compte 7398-		+ 16 000.00 €				
Reversements		Call Stone Multi-bed Andrews Service 2 2008		and the state of		
restitutions,	0 1 110 2 100 2					
prélèvements						
divers						
Chapitre 041						
Compte 238						
« Avances versées		94732001 0401010 15				
sur commande		S. Lace property as the country to		e mos ice ini		

Article 2 : de rendre compte de l'emploi de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit l'ordonnancement de ces dépenses.

Article 3 : Le Président et le comptable public assignataire de Eu sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

FAIT à Eu, le 23 octobre 2025

Envoyé en Sous-Préfecture le : Affiché le :

d'immobilisation

en cours »

Acte certifié exécutoire à Eu,

